

**Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays du Commonwealth, au
1^{er} juin 1954—fin**

Pays	Accord	Dispositions
AUSTRALIE.....	Accord commercial signé le 8 juillet 1931; en vigueur le 3 août 1931. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	L'accord comprend des listes de droits de douane et l'échange du tarif de préférence britannique à l'égard d'articles non mentionnés dans les listes. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois.
CEYLAN.....	Ceylan est partie à l'Accord commercial de 1937 entre le Royaume-Uni et le Canada. GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Le Canada et Ceylan échangent le régime tarifaire de préférence.
INDE.....	Depuis 1897, le Canada accorde unilatéralement à l'Inde le régime de préférence britannique, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 8 juillet 1948.	
IRLANDE.....	Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 2 janvier 1933.	Le Canada accorde le tarif de préférence britannique en retour du tarif de préférence lorsqu'il y a lieu et du régime de la nation la plus favorisée sur les articles qui ne bénéficient pas du tarif de préférence. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois.
NOUVELLE-ZÉLANDE...	Accord commercial signé le 23 avril 1932; en vigueur le 24 mai 1932. GATT en vigueur le 26 juillet 1948.	Les parties échangent des préférences spéciales à l'égard de listes de marchandises et dans les autres cas accordent réciproquement le tarif de préférence britannique. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois.
PAKISTAN.....	Le Canada accorde unilatéralement au Pakistan le régime de préférence britannique mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 30 juillet 1948.	
RHODÉSIE DU SUD.....	Accord commercial du 20 août 1932 dénoncé le 2 janvier 1938 sur avis de la Rhodésie du Sud. Les deux pays continuent à s'accorder réciproquement le régime douanier établi par cet accord. GATT en vigueur le 19 mai 1948.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique et la Rhodésie du Sud, les préférences tarifaires accordées aux pays du Commonwealth autres que le Royaume-Uni.
ROYAUME-UNI.....	Accord signé le 23 février 1937; en vigueur le 1 ^{er} septembre 1937. Modifié par un échange de lettres le 16 novembre 1938 et un échange de notes le 30 octobre 1947. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Diverses concessions mutuelles, y compris l'échange du tarif de préférence (certaines réserves peu importantes par le Canada). S'étend à l'empire colonial.
UNION SUD-AFRICAINE	Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 13 octobre 1932. Échange de notes 2-31 août 1935; en vigueur rétroactivement à partir du 1 ^{er} juillet 1935. GATT en vigueur le 14 juin 1948.	L'accord comprend des listes de préférences tarifaires accordées par chaque pays. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois. Échange du régime de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois.